

Compte-rendu de réunion du conseil municipal **Séance du 2 juillet 2010 - 15 h 00**

L'an deux mille dix, le deux juillet, à quinze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle habituelle de ses séances au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 18-06-2010.

Présents : Mmes Chantal Boget, Monique Oddou. MM. Jean-Jacques Ferrero, Raymond Lecler, Pierre Michel, Frédéric Pinet, Robert Reynaud, Nicolas Rosin.

Absents excusés : MM Sébastien Catelan (procuration à Pierre Michel), Dominique Gueytte (procuration à Josy Olivier).

1 – Nomination d'un secrétaire de séance, approbation du dernier compte-rendu

- **M. Pierre Michel** est nommé **secrétaire de séance**.
- **Le compte-rendu du 28 mai 2010** est approuvé.

2 – Subventions aux associations (suite) : Coopérative scolaire, amicale laïque, ARSAVS

Rapporteur : *Josy Olivier*

Il est proposé de compléter les demandes de subventions aux associations.

- **Le conseil attribue les subventions suivantes :**

Amicale laïque.....	2 000 €
Coopérative scolaire.....	2 000 €
Club de foot de Serres.....	300 €
ARSAVS (sport adapté et vie sociale).....	460 €
Cinéma Rencontre Itinérance (subvention pour les journées de l'Algérie 2007 et non versée).....	500 €

3 – Le point sur les demandes de subventions

Rapporteur : *Jean-Jacques Ferrero*

Rencontre avec la directrice de l'antenne régionale de Gap. Tous les dossiers doivent être déposés sur Gap. La région peut intervenir dans certains cas sur les réseaux et sur certaines stations d'épuration (filtres de roseaux). Cela permettrait le financement de la station de Baudon en très mauvais état. La région intervient sur les maisons de santé. Pour la navette, il faut redéposer le dossier (égaré). D'une façon générale, ce sera de plus en plus difficile d'obtenir des subventions. Le FIAR (fond d'intervention d'actions régionales) pourrait financer les journées de l'Algérie (projections cinématographiques, animations musicales, ateliers).

- **Le conseil adopte le plan de financement des Journées de l'Algérie**, dépenses prévues : 5 700 €, demande de subvention à la région : 3 100 €.

En octobre 2009, le conseil général a accordé une subvention « PIL » (Projet d'intérêt local) pour la construction de vestiaires au stade municipal de Rosans. Le projet a été retardé pour cause de difficultés techniques (demande d'urbanisme non acceptée pour le bungalow projeté, pas de raccordement possible à l'assainissement collectif, délais pour l'électrification confiée au syndicat intercommunal). De plus, le club de foot de Rosans est actuellement en sommeil et par conséquent l'urgence à construire des vestiaires est repoussée. Par contre, la poussée des murs de l'église Saint-Jacques-le-Majeur aggrave le mauvais état de la toiture. Les travaux coûteront 32 412 € HT. La région a été sollicitée, 30 % maximum sera accordé. Considérant que les dossiers PIL du département sont à ce jour très limités par commune, il est proposé de demander l'annulation de la subvention destinée aux vestiaires du stade et de transférer la somme prévue pour la sauvegarde de l'église Saint-Jacques-le-Majeur, édifice du XIXème siècle (l'évêché ne veut pas participer).

- **Le conseil demande le transfert du financement des vestiaires par le département sur le dossier de l'église (9 820 € demandés).**

4 – ADSEA

Rapporteur : *Jean-Jacques Ferrero*

Rendez-vous ont été pris avec le maire de Barret-sur-Méouge et les parlementaires (Madame la Députée Henriette Martinez, Monsieur le sénateur Pierre Bernard-Raymond), Monsieur le président du

conseil général Jean-Yves Dussere et Monsieur le Préfet Nicolas Chapuis au sujet du devenir des établissements de l'ADSEA sur nos territoires. Avec Monsieur le Préfet, qui se déclare prêt à une nouvelle rencontre, une longue discussion a permis de défendre l'idée que les résidants étaient bien intégrés et heureux à Rosans. Plusieurs questions restent posées : la chèvrerie du Lastic va-t-elle fermer au 31 juillet, etc. ?

Motion : Considérant les décisions de l'association qui concernent tout un territoire : déplacement de la MAS de Rosans (21 résidants, 20 emplois) sur Gap, création envisagée, sans aucune concertation, d'une cuisine centrale dans une autre commune, bruits divers et inquiétants concernant le devenir des établissements des deux communes, considérant que le maintien et le développement des établissements existants va de l'intérêt des résidants, de leur famille, dans le cadre d'un véritable aménagement du territoire, soucieux du devenir des petites communes rurales ;

- **Le conseil manifeste son inquiétude** sur le devenir des établissements de L'ADSEA situés sur son territoire **et lance une pétition** à ce sujet auprès de la population.

5 – Maison médicale, demande du docteur Santelli pour son remplacement estival

Rapporteur : *Josy Olivier*

Le médecin de Rosans, Jean-Richard Santelli a fait un courrier pour exposer ses difficultés à trouver un remplaçant pour ses vacances estivales. Il a dû passer par l'intermédiaire d'un organisme payant. Il précise qu'il rémunère son remplaçant au titre de la rétrocession d'honoraires mais demande que la mairie prenne en charge la facturation de l'organisme payant.

- **Le conseil n'est pas d'accord sur le principe mais**
- **Considérant qu'il est très important que la commune ne reste pas quinze jours sans médecin et qu'il en va de la sécurité des habitants et des estivants, le conseil (8 voix pour, 2 contre, 1 abstention) accepte de prendre en charge la facturation** de la société qui doit s'élever à 468 €.

6 – Travaux du centre bourg

Rapporteur : *Pierre Michel*

Suite aux travaux d'Inéo, certains murs des jardins de la rue du Cagnard se sont effondrés. Thierry Antonsig a fait un devis pour leur réfection. La fédération d'électrification, l'entreprise et la commune prendraient chacun 1/3 de la dépense prévue (environ 4 000 € chacun).

- **Le conseil accepte que la commune paye un tiers de la dépense.**
Les branchements d'eau et d'assainissement coûtent plus cher que ce qui est facturé aux demandeurs.
- **Le règlement de l'eau doit être revu.**

7 – Comptabilité

Rapporteur : *Josy Olivier*

L'amortissement des dépenses de PLU et de logiciels (comptes 202 et 205) est obligatoire, il faut choisir les durées d'amortissement. Les dépenses de PLU s'élèvent à 40 950,61 €, de logiciels à 3 090,43 €. Ces amortissements vont créer une dépense en fonctionnement et une recette d'investissement. Par ailleurs, il convient de compléter la délibération du 22 juillet 1996 décidant des durées d'amortissement des réseaux d'eau (30 ans) et d'assainissement (40 ans) et des subventions correspondantes, en fixant la durée d'amortissement du matériel et outillage (5 ans proposés). Enfin, il a été omis de prévoir au budget la dernière année de fonds de concours à l'ASA de l'Estang (délibération du 25 mai 2007, premier versement en 2008) soit la somme de 2 000 € augmentée des frais financiers d'un montant de 1 098 €. Pour payer la subvention, il est proposé un virement de crédits.

- **Le conseil fixe les durées d'amortissement** suivantes :

Budget de l'eau	Réseaux d'eau potable.....	30 ans
	Réseaux d'assainissement.....	40 ans
	Matériel et outillage.....	5 ans
Budget principal	Compte 202 (Documents d'urbanisme)	3 ans
	Compte 205 (Logiciels).....	3 ans
	Compte 204 (subventions d'équipement versées)....	1 an

Le conseil procède au virement de crédits suivant :

Chapitre 204	Compte 20417	Opération 23	Canaux de l'Estang	+ 2 000 €
Chapitre 23	Compte 2313	Opération 22	Centre bourg.....		- 2 000 €

8 – Regroupement des communautés de communes, comité de pilotage

Rapporteur : Jean-Jacques Ferrero

Robert Noello, maire de Saint-André, fait aussi partie du comité de pilotage. Un cabinet spécialisé sera chargé d'une étude globale sur le périmètre. Parallèlement à cette démarche et cela n'a rien à voir, un syndicat mixte « Buëch » sera créé à l'initiative du conseil général. Enfin, une étude est aussi prévue sur le territoire de l'actuel pays Sisteronnais-Buëch....

- **Le conseil accepte le principe d'une étude sur le périmètre d'une future communauté de communes élargie.**

9 – Avenir du SIVU syndicat intercommunal à vocation unique patrimoine et culture

Rapporteur : Jean-Jacques Ferrero

Le syndicat devait s'arrêter en 2011. Y-a-t-il lieu de prolonger, certaines collectivités ne sont pas d'accord (Laragne). Le président, Eric Ranger, a rappelé l'excellent travail réalisé dont la mise en place des écomusées et des collections.

- **Le conseil accepte le principe d'une prorogation de deux ans soit jusqu'à fin 2012.**

10 – Environnement

Ce point est reporté du fait de l'absence de Dominique Gueytte. Un seul bureau d'étude a répondu pour le bilan pollution obligatoire de la station d'épuration. D'autres devis seront demandés.

11 – Navette, dernières réunions avec 05 voyageurs, délibération plan de financement pour le pays

Rapporteur : Josy Olivier

Les réunions organisées à Serres montrent que le transport à la demande ne marche pas très bien dans le bas du département.

Pour compléter le dossier déjà déposé par la mairie concernant l'accompagnement à la demande (en restant bien sur ce plan là), la « navette des Baronnies », le conseil doit approuver le plan de financement.

- **Le conseil approuve le plan de financement de l'opération « accompagnement à la demande » pour la 1ère année de fonctionnement et pour 3 ans :**

Recettes	Pourcentage	1 an	3 ans
Coût de l'action		20 000,00 €	60 000,00 €
Recettes prévisionnelles		3 000,00 €	9 000,00 €
Coût de l'objectif		17 000,00 €	51 000,00 €
Conseil général 05	40,00%	6 800,00 €	20 400,00 €
Conseil général 26	7,00%	1 190,00 €	3 600,00 €
Etat FNADT (contrat pays Sisteronnais-Buëch)	11,00%	1 870,00 €	8 400,00 €
Région PACA	22,00%	3 740,00 €	8 400,00 €
Commune	20,00%	3 400,00 €	10 200,00 €
Total :	100,00%	17 000,00 €	51 000,00 €

12 – Appartements grand pré, fixation du prix de vente

L'acte de co-propriété du grand pré est prêt. Il convient de fixer le prix de vente des appartements.

- **Le conseil fixe à 35 000 € le prix de vente des appartements du grand pré et décide qu'une grande publicité sera faite pour vendre ces logements au plus tôt.**

13 – Espace multi-accueil de Rémuzat, participation au fonctionnement

Point reporté car pas de demande chiffrée de la part de la communauté de communes.

14 – Questions diverses

- L'agent technique du fait de son éloignement a demandé de faire un temps partiel sur 4 jours à partir du 1er septembre.
- Un particulier demande que ne soit compté qu'un abonnement d'eau puisqu'il n'a qu'un seul branchement et un seul compteur d'eau. Le branchement dessert plusieurs habitations et traverse la route communale, il n'est donc pas possible de ne compter qu'un abonnement compte tenu du règlement de l'eau en vigueur.

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à 17 h 00.

	Présence	Signature
OLIVIER Josy, Maire	X	
MICHEL Pierre 1 ^{ère} adjoint	Secrétaire de séance	
FERRERO Jean-Jacques, 2 ^{ème} adjoint	X	
GUEYTTE Dominique, 3 ^{ème} adjoint	Absent excusé, procuration à Josy Olivier	
BOGET Chantal	X	
CATELAN Sébastien	Absent excusé, procuration à Pierre Michel	
LECLER Raymond	X	
ODDOU Monique	X	
PINET Frédéric	X	
REYNAUD Robert	X	
ROSIN Nicolas	X	